

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

ANNEXE 51-102A3

1. Dénomination et adresse de la Société

PyroGenesis Canada Inc. (la « **Société** » ou « **Pyrogenèse** »)
1744, rue William, bureau 200
Montréal (Québec) H3J 1R4

2. Date du changement important

Sans objet

3. Communiqué

Sans objet

4. Résumé du changement important

La présente déclaration de changement important est déposée pour clarifier certains renseignements que la Société a déjà communiqués au public, pour fournir d'autres détails à ce sujet et pour mettre à jour les documents d'information continue de la Société. Se reporter à la rubrique 5 ci-après.

5. Description circonstanciée du changement important

Le 9 octobre 2019, Pyrogenèse a annoncé que la branche d'activité sous-jacente au contrat de 20 millions de dollars devant aussi générer des produits d'exploitation au cours des années à venir est DROSRITE, et le client, Drosrite International LLC (« **Drosrite International** »), société à capitaux fermés établie aux États-Unis. Toutefois, Drosrite International est, sur le plan comptable, une filiale de la Société et non une cliente, la Société étant considérée, selon les normes comptables applicables, comme contrôlant effectivement Drosrite International. Le seul administrateur, dirigeant et actionnaire de Drosrite International est Alex Pascali, un employé de la Société et le fils de P. Peter Pascali, chef de la direction de la Société.

Le même jour, Pyrogenèse a également annoncé que Drosrite International avait signé une entente avec Radian Oil & Gas Services Company, société de services du secteur du pétrole et du gaz naturel exerçant ses activités au Moyen-Orient (l'« **entente de services de traitement de crasses** »). L'entente de services de traitement de crasses, qui a été structurée comme une entente « **BOOT** » (*build, own, operate and transfer*), a une durée de 20 ans et exploite la technologie DROSRITE de la Société.

L'entente de services de traitement de crasses prévoit que Drosrite International fabriquera et livrera à Radian Oil & Gas cinq systèmes DROSRITE TPY d'une capacité annuelle d'environ 5 000 tonnes par année chacun et deux systèmes DROSRITE TPY d'une capacité de traitement annuelle d'environ 10 000 tonnes par année chacun, pour une capacité de traitement annuelle totalisant de 30 000 à 40 000 tonnes par année de crasses d'aluminium blanc et noir, qui seront tous installés à la fonderie d'aluminium de Ma'aden Aluminum Company située à Ras Al-Khair, en Arabie Saoudite. Drosrite International supervisera l'installation des systèmes à l'usine de Ras Al-Khair, fournira des pièces de rechange au cours de la durée de l'entente de services de traitement de crasses de 20 ans et aura le droit de toucher une redevance annuelle. Une contrepartie d'environ 15 millions de dollars américains est payable à Drosrite International durant la première année du contrat pour l'ingénierie, la conception, la fourniture, l'installation, la supervision et la mise en service des systèmes, dont une tranche d'environ 5,5 millions de dollars américains avait déjà été versée à la date de la présente déclaration de changement important après que certains jalons ont été franchis. Drosrite International a le droit de toucher des paiements supplémentaires pour les pièces de rechange ainsi que des paiements de redevance annuelle pendant la durée de l'entente de services de traitement de crasses. L'entente de services

de traitement de crasses est assortie des droits de résiliation habituels, dont les droits de résiliation à la survenance d'un défaut important auquel il n'est pas remédié dans un délai donné, d'un cas de force majeure qui se prolonge, de cas d'insolvabilité et du défaut de respecter les exigences sur le plan des spécifications.

Dans le cadre de l'entente de services de traitement de crasses intervenue entre Drosrite International et Radian Oil & Gas, Pyrogenèse et Drosrite International ont conclu un contrat daté du 29 août 2019 (le « **contrat d'exclusivité avec Drosrite International** ») aux termes duquel Drosrite International a obtenu auprès de Pyrogenèse les droits requis pour remplir ses obligations aux termes de son entente avec Radian Oil & Gas. Aux termes du contrat d'exclusivité avec Drosrite International, Pyrogenèse recevra des paiements correspondant aux paiements reçus par Drosrite International aux termes de son entente de services de traitement de crasses avec Radian Oil & Gas. Drosrite International ne reçoit aucune rémunération, notamment de gestion ou d'administration, de la Société.

Le contrat d'exclusivité avec Drosrite International prévoit que toutes les opérations de Drosrite International sont effectuées pour le compte de la Société à titre de mandataire et, en tant que telles, la Société a constaté ces opérations comme si elle les avait directement effectuées. La Société doit indemniser Drosrite International à l'égard des réclamations présentées et obligations contractées relativement aux systèmes Drosrite.

En outre, les renseignements communiqués par la Société laissaient croire que la technologie Drosrite de la Société était protégée par brevet. Toutefois, la technologie Drosrite de la Société n'était protégée par brevet que jusqu'en 2017, et de nouvelles demandes de brevet relatives à la technologie ont été déposées avant 2017, mais elles sont toujours en attente.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la notice annuelle modifiée de la Société datée du 3 novembre 2020 disponible sous le profil de la Société sur SEDAR à www.sedar.com, laquelle comprend une description mise à jour de ce qui suit : i) les liens entre la Société et Drosrite International, ii) l'entente de services de traitement de crasses, iii) le contrat d'exclusivité avec Drosrite International et iv) les modalités d'une entente de règlement et des événements connexes conclue par la Société et Phoenix Haute Technology Inc. le 30 avril 2018.

6. Application du paragraphe 2 ou 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

7. Information omise

Sans objet

8. Membre de la haute direction

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante :

P. Peter Pascali

Président et chef de la direction de la Société

514 937-0002, poste 230 ou ppascali@pyrogenesis.com

9. Date de la déclaration

Le 3 novembre 2020